



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

groupe de soutien technique des hélicoptères de la gendarmerie nationale

Question orale n° 455

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur le transfert annoncé du groupe de soutien technique des hélicoptères de la gendarmerie nationale, implanté au Blanc, dans l'Indre, vers la base d'Orléans-Bricy, dans le Loiret. Avec cette annonce, c'est une nouvelle fois le département de l'Indre, territoire essentiellement rural, très défavorisé, qui va être touché par une opération de déménagement du territoire. Comment en effet justifier le transfert d'un tel service d'un territoire situé en zone de revitalisation rurale vers la région orléanaise qui, compte tenu de sa proximité de Paris et de sa localisation sur l'axe ligérien, n'a pas besoin de cela pour poursuivre son développement. Ce groupe de soutien technique emploie actuellement une soixantaine de personnes. Ce sont donc environ soixante familles qui quitteraient la région. Il constate que le Gouvernement crie haut et fort sa volonté de porter une attention toute particulière à la France d'en bas, parle constamment de proximité, de décentralisation mais organise méthodiquement la dévitalisation de territoires ruraux comme les nôtres. Il ne peut en effet oublier les fermetures de plusieurs trésoreries, la disparition d'un commissariat, d'un service de chirurgie, la fermeture d'antennes ASSEDIC, les menaces sur les services de la Banque de France et de La Poste et l'abandon récemment annoncé du POLT. Il relève que la casse des services publics dans ce département est en marche et qu'elle est interprétée par les électeurs et les électrices comme une politique de destruction de l'espace rural. Il souhaite donc simplement savoir si elle confirme cette décision de transfert.

Texte de la réponse

CONSÉQUENCES POUR L'INDRE DU TRANSFERT DU GROUPE DE SOUTIEN TECHNIQUE DES HÉLICOPTÈRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet, pour exposer sa question, n° 455, relative aux conséquences pour l'Indre du transfert du groupe de soutien technique des hélicoptères de la gendarmerie nationale.

M. Jean-Paul Chanteguet. Madame la ministre de la défense, je souhaite vous interroger sur le transfert annoncé du groupe de soutien technique des hélicoptères de la gendarmerie nationale de la commune de Le Blanc, dans l'Indre, où il est actuellement implanté, vers la base d'Orléans-Bricy dans le Loiret. Le département de l'Indre, territoire essentiellement rural, très défavorisé, va donc être une nouvelle fois touché par une opération de déménagement du territoire.

Comment justifier le transfert d'une telle unité d'une commune située en zone de revitalisation rurale vers la région orléanaise, qui, compte tenu de la proximité de Paris et de sa localisation sur l'axe ligérien, n'a pas besoin de cela pour poursuivre son développement ? Ce groupe de soutien technique emploie une soixantaine de personnes. Ce sont donc environ soixante familles qui quitteraient la région du Blanc et le département de

l'Indre.

Si le Gouvernement dirigé par Jean-Pierre Raffarin crie haut et fort sa volonté de porter une attention toute particulière à la France d'en bas et parle constamment de proximité, de décentralisation, il organise méthodiquement la dévitalisation de territoires ruraux comme les nôtres. Je ne peux en effet oublier les fermetures de plusieurs trésoreries, la disparition d'un commissariat et d'un service de chirurgie, la fermeture d'antennes ASSEDIC, les menaces pesant sur des bureaux de la Banque de France et de La Poste, l'abandon récemment annoncé du POLT.

La casse des services publics dans ce département est en marche. Elle est interprétée par les électrices et les électeurs comme une politique de destruction de l'espace rural.

Madame la ministre, confirmez-vous cette décision de transfert du groupe de soutien technique des hélicoptères de la gendarmerie nationale du Blanc vers la base d'Orléans-Bricy dans le Loiret ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Monsieur le député, les grandes restructurations qui ont affecté le ministère de la défense et qui ont conduit à des départs massifs d'unités d'un certain nombre de communes grandes et petites au cours des cinq dernières années et qui ont pu être interprétées par certains comme un déménagement du territoire, sont terminées. Il reste à opérer divers ajustements dont le but est à la fois d'accroître l'efficacité des services et d'économiser des deniers publics, qui, je le rappelle, sont les deniers des Français.

Actuellement, la commune de Le Blanc abrite 500 militaires - c'est-à-dire 500 familles - dont 53 appartiennent au groupe de soutien technique du groupement central des formations aériennes.

Plusieurs éléments ont conduit la direction générale de la gendarmerie à proposer le transfert de cette unité dans le cadre du schéma directeur des formations aériennes de la gendarmerie nationale. J'en citerai simplement deux : d'abord, le groupe de soutien occupe actuellement un immeuble dégradé qui ne correspond plus ni aux normes aéronautiques ni aux règles de sécurité en vigueur, lesquelles, vous le savez, sont essentielles en ce domaine ; ensuite l'implantation de ce service sur une base aérienne présenterait un avantage technique puisque cela lui permettrait de bénéficier du soutien de l'armée de l'air, ce qui est un élément non négligeable.

Toutefois je tiens à préciser que le schéma directeur des formations aériennes de la gendarmerie, dans lequel s'inscrit cette proposition, n'est pas encore arrêté. L'étude de ce dossier se poursuit afin d'en mesurer l'ensemble des aspects. En tout état de cause - les chiffres que j'ai cités le prouvent -, la commune de Le Blanc restera un centre important de la gendarmerie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 455

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7717

Réponse publiée le : 15 octobre 2003, page 8472

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 octobre 2003